



**Délibération n° 2013-75
Conseil d'administration du 20 décembre 2013**

Objet : Demande de remise des majorations de retard par le CHU de Nîmes

M. Domeizel, Président,
rend compte de l'exposé suivant

EXPOSÉ

Le Centre Hospitalier de Nîmes sollicite la remise gracieuse des majorations de retard, d'un montant total de 263 501,70 euros, appliquées par la CNRACL suite au paiement tardif des cotisations du mois d'octobre 2012.

Vu l'article 7-I du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 et la délibération du Conseil d'administration du 29 mars 2007, qui disposent que le Conseil d'administration statue sur les demandes de remise gracieuse des majorations de retard supérieures à 100 000 euros.

Vu l'article 70 du règlement intérieur, qui donne compétence à la commission des comptes pour examiner les demandes de remises gracieuses des majorations de retard reçues par le service gestionnaire et d'un montant supérieur à celui pour lequel le Conseil d'administration lui a donné délégation.

Vu l'avis de la commission des comptes dans sa séance du 28 novembre 2013, qui :

- considérant le courrier du directeur général en date du 26 juin 2013 qui indique que le retard de versement est dû à un défaut inopiné d'exhaustivité des déclarations d'activités médicales, sources des recettes d'Assurance Maladie de l'Hôpital qui a eu pour conséquence une baisse significative des montants encaissés par l'Etablissement au titre de la Tarification à l'Activité (T2A),
- compte tenu du caractère exceptionnel et unique de cet incident, la régularisation dès le 15 novembre 2012 de la situation et l'instauration d'un suivi particulier des échéances en collaboration étroite avec la Trésorerie Principale,
- propose au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, décide la remise des majorations d'un montant total de 263 501,70 euros, appliquées par la CNRACL suite au paiement tardif des cotisations du mois d'octobre 2012

Bordeaux, le 20 décembre 2013
La secrétaire administrative du conseil

Virginie Lladeres